

<b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b> <b>8 juillet 2019</b>
---

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 8 juillet 2019 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée St-Pierre  
 District No 3 - Monsieur Pascal Lessard  
 District No 4 - Monsieur Alain Laflamme  
 District No 5 - Monsieur Marco Bernard  
 District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Anabel Vachon (district No 2) est absente.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
  - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 3 juin 2019
4. Dossiers en cours
  - 4.1 Réponses aux demandes en suspens
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 5.1 Comptes à payer - juin 2019
  - 5.2 Banque d'heures - Marc-André Paré, consultant
  - 5.3 Abonnement TeamViewer
  - 5.4 Vente du 803-811, 10<sup>e</sup> Avenue Nord
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
  - 7.1 Embauches - Terrain de jeux
8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 Acceptation démission brigadière
  - 8.2 Acceptation offre de services - Caractérisation écologique dépôt à neige

## 8.3 Embauche - Direction des travaux publics

## 9. URBANISME

- 9.1 Adoption du règlement 2019-213 - Zone PC1 incendie
- 9.2 Dérogation mineure DM 2019-02 - 316, rue Principale
- 9.3 Dérogation mineure DM 2019-03 - 4324, route 112

## 10. INCENDIE

- 10.1 Acceptation de la grille tarifaire - Centre de formation

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 12. PROCHAINE SÉANCE

## 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

19-07-7411

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SUIVANTES

## 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 3 juin 2019

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 3 juin 2019 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 3 juin 2019.

19-07-7412

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Madame Josée St-Pierre nous entretient sur :

- Une embauche aura lieu plus tard lors de cette séance pour remplacer monsieur Abdou Soumare à la direction des travaux publics.

M. Pascal Lessard nous entretient sur :

- Le camp de jour a débuté le 25 juin dernier à l'aréna
- En attente d'une soumission pour remplacement du tapis (???)
- Travaux sont débutés sur le talus de la route 112
- Chambre de commerce : assisté à une réunion, notre territoire sera annexé à la Chambre de commerce de Thetford, le nouveau nom Chambre de commerce de la Région de Thetford

**M. Alain Laflamme** nous parle de :

- Aucune réunion

**M. Marco Bernard** nous fait un suivi :

- Incendie : 7 sorties
- Comité consultatif d'urbanisme : 2 rencontres

**Madame Émilie Roberge** nous entretient sur :

- Comité consultatif d'urbanisme : détails viendront plus tard lors de cette séance
- Comité social et intergénérationnel : 1 rencontre
- Comité de gestion : 1 rencontre

**M. François Baril** s'exprime au sujet de :

- Accompagnement des autres membres sur les divers comités

#### **4.1 Réponses aux demandes en suspens**

Il n'y avait aucune demande en suspens.

### **5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

#### **5.1 Comptes à payer - juin 2019**

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de juin 2019 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 379 806,67 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de juin 2019 au montant de 325 600,59 \$, un montant de 54 206,08 \$ pour les prélèvements de salaires de juin est également approuvé.

## 5.2 Banque d'heures - Marc-André Paré, consultant

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler la banque d'heures avec le consultant en ressources humaines, Marc-André Paré pour une banque de 150 heures, au montant de 7 000 \$ plus taxes.

19-07-7414

ADOPTÉ

## 5.3 Abonnement TeamViewer

ATTENDU le besoin de pouvoir observer à distance les données aux diverses installations d'eau potable ainsi qu'à l'aréna pour le système de refroidissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu unanimement de procéder à un abonnement CORPORATE avec TeamViewer pour la somme de 1 548 \$ par année plus taxes, conditionnellement à ce que la solution alternative gratuite utilisée présentement cause problème.

19-07-7415

ADOPTÉ

## 5.4 Vente du 803-811, 10<sup>e</sup> Avenue Nord

ATTENDU que la municipalité d'East Broughton a reçu une offre pour la propriété située au 803-811, 10<sup>e</sup> Avenue Nord;

ATTENDU que des conditions étaient à respecter afin de permettre de conclure un acte de vente notarié;

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu unanimement d'accepter l'offre de monsieur Achille Bégin au montant de 5 \$ si les conditions suivantes inscrites sur l'acte notarié sont acceptées :

La propriété devra être démolie en totalité et non en partie;

Un permis de démolition devra être demandé dans les 15 jours suivants la signature de l'acte notarié et toutes les conditions prévues dans notre réglementation d'urbanisme devront être respectées;

Les fondations de la propriété devront être enlevées;

Le type de zonage ainsi que l'évaluation du bâtiment étant du ressort de la MRC des Appalaches, c'est celle-ci qui émettra un certificat auquel la municipalité d'East Broughton se référera pour procéder à la taxation.

19-07-7416

ADOPTÉ

## 6. CORRESPONDANCE

Monsieur François Baril donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

L'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) nous invite à devenir membre et à assister au colloque annuel en septembre prochain.

Le Club les aventuriers tout-terrain de Beauce demande un droit de passage à l'occasion d'une randonnée QUAD le 12 octobre prochain. Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le droit de passage.

19-07-7417

**ADOPTÉ**

La troupe de théâtre Les Cabotins nous invite à leur souper-théâtre interactif « Êtes-vous cow-boy ? » qui aura lieu à l'automne.

La Mutuelle des municipalités du Québec nous fait un rappel concernant la révision périodique du schéma de couverture de risques, qui est obligatoire au cours de la 6<sup>e</sup> année suivant la date de son entrée en vigueur.

Un couple de citoyens nous fait parvenir une lettre demandant que la municipalité mandate un arpenteur afin de replacer la borne sur le terrain de leur propriété. La borne fut arrachée lors du déneigement par un employé municipal. Des vérifications furent effectuées et une réponse sera faite aux citoyens.

Un propriétaire nous a écrit une lettre demandant l'autorisation de faire enlever une lisière de 33 pouces d'asphalte devant sa propriété à ses frais. Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité de refuser ladite demande car les travaux dans les rues sont de responsabilité municipale. Une réponse écrite sera fournie au propriétaire.

19-07-7418

**ADOPTÉ**

## 7. LOISIRS ET CULTURE

### 7.1 **Embauches - Terrain de jeux**

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en raison du nombre d'inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher par l'entremise du Centre d'emploi :

Kelly-Ann Lachance (13,00\$/h)

à titre d'animatrice du terrain de jeux 2019 et ce, pour une période de 8 semaines au taux horaire ci-haut mentionné ainsi que :

Mélyna Gravel (12,50\$/h)  
Jérémy Gagné (12,50\$/h)

à titre de ressources supplémentaires au terrain de jeux 2019, pour une période de 8 semaines aux taux horaire ci-haut mentionné. Madame Gravel est embauchée pour 4 à 5 heures/semaine approximativement. Monsieur Gagné est embauché pour 10 heures/semaine approximativement.

19-07-7419

ADOPTÉ

## 8. TRAVAUX PUBLICS

### 8.1 Acceptation démission brigadière

ATTENDU la lettre de démission reçue ce 8 juillet de la part de madame Francine Lessard, brigadière pour la municipalité depuis 16 ans;

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de madame Francine Lessard au poste de brigadière. Une lettre de remerciements lui sera envoyée.

19-07-7420

ADOPTÉ

### 8.2 Acceptation offre de services - Caractérisation écologique dépôt à neige

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de Groupe Géos au coût de 2 485 \$ plus taxes pour la caractérisation écologique du site correspondant au lot 5 487 822 et une partie du lot 4 544 421 du cadastre du Québec.

Une autre soumission avait été reçue de la part de Axio Environnement à un coût plus élevé.

19-07-7421

ADOPTÉ

### 8.3 Embauche - Direction des travaux publics

ATTENDU la démission de monsieur Abdou Soumare au poste de Directeur des travaux publics;

ATTENDU que le comité des ressources humaines a effectué toutes les démarches possibles afin de recruter le candidat correspondant aux attentes du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu unanimement:

QUE madame Johanne Mathieu soit embauchée à titre de Directrice des travaux publics. Madame Mathieu entrera en poste en août 2019 et toutes ses modalités d'embauche seront inscrites dans son contrat de travail. Le maire est, par la présente, autorisé à signer le contrat d'embauche de madame Mathieu.

19-07-7422

ADOPTÉ

## 9. URBANISME

### 9.1 Adoption du règlement 2019-213

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-213 décrétant une modification au règlement de zonage numéro 97-027;

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité d'East Broughton est en vigueur depuis le 12 février 1998 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage afin d'établir une nouvelle zone publique à même une partie du secteur de zone mixte Me 2 afin de permettre l'implantation d'une caserne de pompier sur le lot 4 543 456;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session régulière du 6 mai 2019;

ATTENDU QUE le premier projet du règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 6 mai 2019;

ATTENDU QUE le deuxième projet du règlement a été adopté à la séance du conseil du 3 juin 2019;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le règlement a eu lieu du 5 au 12 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 2019-213 soit adopté.

19-07-7423

ADOPTÉ

Une version complète du projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

### 9.2 Dérogation mineure DM 2019-02 - 316, rue Principale

ATTENDU que madame Diane Vachon, propriétaire du 316, rue Principale nous informe que sa propriété fait l'objet d'une vente et que les marges de recul avant et latérales ne sont pas conformes à la réglementation;

ATTENDU que les propriétaires effectuent la vente de cette propriété et le notaire exige que la municipalité accepte cette situation avant de conclure la vente finale;

ATTENDU QUE cette situation existait avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage;

ATTENDU que les propriétaires demandent une dérogation mineure pour régulariser leur situation;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié les éléments dérogatoires et recommandent l'acceptation de la demande de dérogation mineure DM 2019-02;

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure DM-2019-02.

19-07-7424

ADOPTÉ

### 9.3 Dérogation mineure DM 2019-03 - 4324, route 112

ATTENDU que le propriétaire du 4324 route 112, monsieur Claude Carette, souhaite obtenir un permis de construction pour un garage attaché à sa résidence;

ATTENDU que le propriétaire demande une dérogation mineure relative aux bâtiments accessoires;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié les éléments dérogatoires et recommandent l'acceptation de la demande de dérogation mineure DM 2019-03;

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure DM-2019-03.

19-07-7425

ADOPTÉ

## 10. INCENDIE

### 10.1 Acceptation - Grille tarifaire - Centre de formation

ATTENDU que le Centre de formation (site d'entraînement des pompiers) est maintenant prêt à être utilisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu unanimement d'approuver la grille tarifaire préparée par le directeur du service incendie.

19-07-7426

ADOPTÉ

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.



Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Date de dépôt des états financiers 2018
- Développement sur les compteurs d'eau
- Dépôt à neige
- Travaux d'infrastructures
- Convention collective
- Le maire précise qu'il est satisfait des employés de façon générale et demande de le signaler par écrit si des situations particulières se produisent
- Coût total des honoraires du consultant en ressources humaines depuis le début (un suivi sera fait lors de la prochaine séance)
- Jardin collectif
- Vente du 803-811, 10<sup>e</sup> Avenue Nord

**12. PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 12 août à 19 h 30.

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 23.

19-07-7427

**ADOPTÉ**

---

François Baril, maire

---

Manon Vachon, directrice générale et  
secr. trésorière